



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

Vous trouverez dans ce dossier un rappel de la procédure en ligne pour réaliser sa Déclaration d'Affectation Préalable Parcelaire (DPAP).

Pour l'AOP Minervois, elle est à réaliser

entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

NOUVEAUTE : Depuis 2018, les parcelles irrigables doivent être déclarées. Cela fait référence aux parcelles où des installations sont en place (pouvant être employées hors période végétative OU dans le cadre d'une dérogation demandée par l'ODG Minervois auprès de l'INAO comme cela a été le cas en 2019 et en 2020).

I – L'affectation parcellaire de l'AOP Minervois

I. 1 – En général

L'affectation parcellaire est un point figurant dans le cahier des charges de toutes les appellations d'origine du Languedoc-Roussillon. Elle fixe l'obligation de lister les parcelles sur lesquelles on a l'intention de faire de l'appellation et donc les parcelles sur lesquelles on s'engage à respecter le cahier des charges de cette appellation.

Pour l'AOC Minervois, la spécificité est qu'il s'agit d'un engagement triennal : cette liste de parcelles doit être déterminée 2 ans à l'avance. Cette année, c'est donc l'engagement pour la campagne 2023 que nous vous demandons de compléter. Pour les campagnes 2021 et 2022, vous n'avez la possibilité que de corriger des erreurs sur les parcelles engagées ou de « renoncer à produire » sur ces parcelles c.à.d. les sortir de la liste des parcelles engagées en AOC.

Les nouveaux exploitants ou les parcelles nouvellement entrées sur votre exploitation (achat, nouveau fermage) font exception à cette règle. Pour les ajouter à votre parcellaire actif, appelez-nous ou envoyez-nous un mail avec les informations de base concernant cette/ces parcelle(s).

I. 2 – Les dates

La prochaine Déclaration Préalable d'Affectation Parcelaire (DPAP) doit avoir été réalisée :

avant le 31 mars de l'année en cours

pour l'appellation Minervois. Le serveur permet sa réalisation dès le 1^{er} janvier.

A noter : pour les appellations Minervois-La Livinière et Muscat de Saint-Jean-de-Minervois, il s'agit d'une affectation annuelle, donc pour l'année en cours. Elle est à déposer avant le 1^{er} février de l'année en cours.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 2 / 9

II – En pratique, sur « Mon Minervois »



① Je me connecte à mon compte

Sur le site internet officiel de l'appellation Minervois : www.leminervois.com, je clique sur « Espace Pro » dans la barre grisée en bas de mon écran (grossi dans la « loupe » violette sur la capture d'écran ci-dessous) :



Puis je saisis mes codes d'accès dans le bloc de connexion à la plateforme. Ces codes peuvent toujours vous être réadressés sur simple demande en contactant votre ODG.

② J'accède à mon parcellaire et je le vérifie

En cliquant sur l'onglet « **Parcellaire** », comme illustré ci-dessous, j'ouvre mon espace « Parcellaire ».



Je peux vérifier les informations contenues pour l'ensemble de mes parcelles enregistrées comme les références cadastrales, les surfaces plantées, les cépages et années de plantation.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS – 35, Quai des Tonneliers – 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 – Fax : 04.68.91.70.90 – mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 3 / 9

En cliquant sur la zone concernée une fenêtre s'ouvre, voir illustrations ci-dessous, vous permettant de saisir les corrections **si besoin**.

PARCELLAIRE- ENGAGEMENTS AFFECTATIONS

RECHERCHE

AOC IDENT. PRODUIT IDENT. AOC ENGT. PRODUIT ENGT.
choisir choisir

COMMUNE : SECTION N° PARCELLE SURF. ENGAGÉE
toutes

CÉPAGE % MANQUANT ETAT DESTINATION VENDANGES

Rechercher
Export Excel
Impr. parcelle courant
Registre des pieds manquants

Création de parcelles Modifications groupées Suppression Affectations

Ajouter Dupliquer UC Cession AOC Destinataires Bio Supprimer UC Déclaration d'affectation

41 Unités culturales

	N° UC	Lieu-Dit	Commune Parcelle Surface cadastrale	Mode de Faire- valoir	Surface plantée (Ha A Ca)	Produit de classement	Cépage	Ecart. (m) Espac. (m) Densité (pieds/ha)	Année PI.	Manquant	Mode de conduite	Bio	Irrigation	Destination de vendange	Produit d'engagement	2019	2020	2021	2022	2023
<input type="checkbox"/>					1 Ha 17 A 70 Ca	Minervois rouge	Carignan N	2 1,3 3846	1983 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge					
<input type="checkbox"/>					0 Ha 33 60 Ca	Minervois rouge	Carignan N	1,75 1,75 3265	1959 En Production	23	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge					
<input type="checkbox"/>					0 Ha 37 A 30 Ca	Minervois blanc	Muscat PG B	2 1 5000	2005 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois blanc					
<input type="checkbox"/>					0 Ha 52 A 75 Ca	Minervois rouge	Syrah N	2 1 5000	2000 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge					

Il ne faut pas oublier de **valider** pour enregistrer chacune des corrections apportées comme montré ci-dessous.

21 Unités culturales

	N° UC	Lieu-Dit	Commune Parcelle Surface cadastrale	Surface plantée (Ha A Ca)	Produit de classement	Cépage	Ecart. (m) Espac. (m) Densité (pieds/ha)	Année PI.	Manquant
<input type="checkbox"/>				2 Ha 15	Minervois	Syrah N	0 0	2005 En Production	0

Surface
Hectare 2 Are 15 Annuler Valider

A noter : si le taux de manquants n'est pas renseigné et qu'il dépasse 20%, c'est le moment de le faire...

Année PI.	Manquant	Mode de conduite	Bio	Irrigation	Destination de vendange	Produit d'engagement	2019	2020	2021	2022	2023
1983 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge					
1959 En Production	23	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge					
2005 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois blanc					

Manquant Valider Annuler

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 4 / 9

Et également d'enregistrer vos parcelles irrigables.



Sous la rubrique « Irrigation » : basculer sur « Oui » pour indiquer qu'il s'agit d'une parcelle potentiellement irrigable.

Sous la rubrique « Système d'irrigation » : basculer sur « Oui » si la parcelle dispose d'une installation fixe, laisser sur « Non », si la possibilité d'irrigation provient d'un système mobile.

Sous la rubrique « Type de ressource » : ne rien indiquer.

Ces deux déclarations (déclaration des parcelles ayant plus de 20% de pieds morts ou manquants et la déclaration des parcelles irrigables) sont en effet des déclarations obligatoires prévues par le Code Rural et reprise par le cahier des charges.

③ J'intègre mes nouvelles parcelles à mon parcellaire AOP courant

En cliquant dans l'onglet « **Création de parcelle** » sur le bouton **Ajouter**, vous avez accès à la fenêtre vous permettant de créer vos nouvelles parcelles que ce soit de nouvelles plantations, des achats ou des prises de fermage. La fenêtre vous propose d'ajouter une nouvelle unité culturale. S'il s'agit d'un complément sur une référence cadastrale déjà enregistrée (même numéro cadastrale mais autre année de plantation ou autre cépage), vous l'aurez en proposition dans le menu déroulant des références cadastrales, sinon vous pouvez la créer et l'utiliser dans la foulée. Une fois la parcelle saisie et validée, un message « l'unité culturale a bien été ajouté » apparaît. Cliquez sur **OK** pour terminer et enregistrer une nouvelle parcelle ou quitter la fenêtre de création.

A noter : Les parcelles nouvellement créées s'ajoutent généralement en bas de votre liste parcellaire. Il vous faut descendre pour les voir...

Et pour pouvoir engager dès la première année des parcelles issues d'achat ou de nouveau fermage, il est nécessaire de passer par nous. Il s'agit en effet d'exception à l'engagement triennal non-gérées par le serveur.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 5 / 9

④ Je fais mon Affectation Parcellaire

En cliquant sur « **Déclaration d'affectation** », vous accédez à la fenêtre qui vous permet de faire vos DPAP.

PARCELLAIRE- ENGAGEMENTS AFFECTATIONS

RECHERCHE

AOC IDENT. PRODUIT IDENT. AOC ENGT. PRODUIT ENGT.
choisir choisir

COMMUNE : SECTION N° PARCELLE SURF. ENGAGÉE
toutes

CÉPAGE % MANQUANT ETAT DESTINATION VENDANGES

Rechercher Export Excel Impr parcelaire courant Registre des pieds manquants

Création de parcelles Modifications groupées Suppression Affectations

Ajouter Duplicter UC Cession AOC Destinataires Bio Supprimer UC Déclaration d'affectation

41 Unités culturales

	N° UC	Lieu-Dit	Commune Parcelle Surface cadastrale	Mode de Faire-valoir	Surface plantée (Ha A Ca)	Produit de classement	Cépage	Ecart. (m) Espac. (m) Densité (pieds/ha)	Année Pl.	Manquant	Mode de conduite	Bio	Irrigation	Destination de vendange	Produit d'engagement	2019	2020	2021	2022	2023
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	1 Ha 17 A 70 Ca	Minervois rouge	Carignan N	2 1.3 3846	1993 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge	<input checked="" type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	0 Ha 35 A 60 Ca	Minervois rouge	Carignan N	1.75 1.75 3265	1959 En Production	23	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge	<input checked="" type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	0 Ha 37 A 30 Ca	Minervois blanc	Muscat PG B	2 1 5000	2005 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois blanc	<input checked="" type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	0 Ha 52 A 75 Ca	Minervois rouge	Syrah N	2 1 5000	2000 En Production	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Minervois rouge	<input checked="" type="checkbox"/>				

Il faut d'abord choisir, la campagne concernée c'est-à-dire celle de la campagne où vous faites votre DPAP (récolte N donc pour l'affectation N/N+1/N+2) puis l'appellation concernée et faire « **Rechercher** ».

PARCELLAIRE- ENGAGEMENTS AFFECTATIONS

RECHERCHE

AOC IDENT. PRODUIT IDENT. AOC ENGT. PRODUIT ENGT.

COMMUNE : SECTION

CÉPAGE % MANQUANT

Création de parcelles Modifications groupées Suppression Affectations

Ajouter Duplicter UC Cession AOC Destinataires Bio Supprimer UC

41 Unités culturales

Choix de l'année de récolte et du produit

Année de récolte 2019 AOC Minervois Rechercher

Il n'y a pas de parcelle à affecter (ou toutes ont déjà été affectées)

2021 Affecter Annuler

L'application vous proposera alors la liste des parcelles pouvant être engagées à l'aide des curseurs (vert = parcelle engagée).

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 6 / 9

N° UC	Lieu-Dit	Commune	Surface	Produit de	Cépage	Ecart (m)	Année	Manquant	Destinat	2019	2020	2021	2022	2023
		1 Ha 17 A	70 Ca	Minervois rouge	Carignan N	1,3 2 3846	1983 En Production	0						
		0 Ha 35 A	80 Ca	Minervois rouge	Carignan N	1,75 1,75 3265	1959 En Production	23						

VOUS POUVEZ :

- Engager les parcelles que vous souhaitez pour 2023 (basculer le curseur sur le vert)
- Sortir les parcelles que vous ne souhaitez finalement pas engager pour 2021 ou 2022 (basculer le curseur sur le gris).

MAIS ATTENTION : une fois les parcelles sorties pour 2021 ou 2022 **vous ne pourrez plus** basculer le curseur vers « engagée » ...

En effet, c'est le principe de l'engagement triennal : une parcelle qui n'a pas été engagée deux ans à l'avance ne peut pas être engagée ! L'application bloque ainsi l'engagement des parcelles des campagnes 2021 et 2022.

C'est donc une manipulation qui doit être réfléchie même si, bien sûr, l'ODG a la main pour pouvoir récupérer les erreurs 😊

SI VOUS AVEZ BEAUCOUP DE PARCELLES à ENGAGER

AVANT de cliquer sur le bouton « **Déclaration d'affectation** », des astuces permettent de « basculer » plus de parcelles en même temps depuis l'onglet « **Parcellaire-Engagements** » qui est l'onglet par défaut de l'espace « Parcellaire », depuis le bloc d'options de RECHERCHE :

- ① Vous pouvez en sélectionnant votre appellation dans la liste déroulante AOC ENGT. puis en cliquant sur le bouton « Rechercher » faire apparaître un curseur en haut de la colonne 2023 permettant de pré-engager toutes les parcelles disponibles (voir illustration page suivante).
- ② Ou en sélectionnant votre appellation dans la liste déroulante AOC ENGT. et en sélectionnant le PRODUIT ENGT. (Minervois blanc, Minervois rouge) puis en cliquant sur le bouton « **Rechercher** » faire apparaître un curseur en haut de la colonne 2023 permettant de pré-engager toutes les parcelles disponibles ou un bouton permettant de reproduire l'engagement de l'année précédente par appellation/couleur.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 7 / 9

1

2

4 Je la notifie à l'ODG

Une fois, vos choix effectués, vous cliquez sur « **Affecter** » et votre DPAP nous est envoyé. Votre DPAP est faite !

Parcelle	AOC	Produit	Vignoble	Superficie	Statut	2018	2019	2020	2021	2022
1 Ha 96 A 50 Ca	Minervois rouge	Carignan N	1,3 2 3846	1979	En Production					
0 Ha 66 A 76 Ca	Minervois rouge	Syrah N	0 0 0		En Production					
0 Ha 15 A 36 Ca	Minervois rouge	Syrah N	0 0 0		En Production					
0 Ha 8 A 32 Ca	Minervois rouge	Syrah N	0 0 0		En Production					

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 8 / 9

⑤ Consultation

Quand nous l'aurons traitée, vous pourrez la consulter depuis la partie « **AFFECTATIONS** » de votre Espace « Parcelaire » en cliquant comme sur l'illustration ci-dessous.

PARCELLAIRE-ENGAGEMENTS AFFECTATIONS

RECHERCHE

AOC D'ENGAGEMENT MINERVOIS PRODUIT D'ENGAGEMENT CHOISIR CEPAGE

COMMUNE : ETAT DESTINATION VENDANGES

RÉFÉRENCE CADASTRALE % MANQUANT

Rechercher Export Excel Impr parcellaire courant Registre des pieds manquants

Création de parcelles Modifications groupées Affectations

Ajouter Dupliquer UC Cession AOC Destinataires Déclaration d'affectation

21 Unités culturelles

Vous avez ainsi accès à l'historique de vos DPAP :

Identité Contacts Parcelaire DR/DREV Déclarations Lots Résultats Bilans Manquements Factures

PARCELLAIRE-ENGAGEMENTS AFFECTATIONS

Surfaces récoltables

2018 Visualiser 2

Liste des affectations parcelaires

Récolte	Date Affectation	Date Validation ODG	Surf. Affectée	Visualiser	Export Excel	Supprimer
2019	Minervois	04/09/2019	04/09/2019	Visualiser 1	Export Excel	Supprimer
2018	Minervois	11/06/2018	11/06/2018	Visualiser	Export Excel	Supprimer
2017	Minervois	20/09/2017	20/09/2017	Visualiser	Export Excel	Supprimer
2016	Minervois	27/07/2016	27/07/2016	Visualiser	Export Excel	Supprimer
2015	Minervois	01/01/2015	01/01/2015	Visualiser	Export Excel	Supprimer
2014	Minervois	01/01/2014	01/01/2014	Visualiser	Export Excel	Supprimer
2013	Minervois	01/01/2013	01/01/2013	Visualiser	Export Excel	Supprimer

Les boutons « **Visualiser** » vous permettent :

- ① de consulter la liste des parcelles engagées pour cette DPAP, vous pouvez aussi l'exporter sous excel.
- ② d'accéder au calcul automatique de votre potentiel déclarable prenant en compte vos parcelles affectées, les règles du cahier des charges concernant l'encépagement et l'éventuel taux de manquants des parcelles.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



AFFECTATION PARCELLAIRE

Faire sa DPAP sur « Mon Minervois »

p. 9 / 9

III – Pour les secteurs demandant une DGC



Pour les producteurs engagés dans une démarche de DGC (Dénomination Géographique Complémentaire), vous devez identifier les parcelles que vous engagez dans cette démarche en utilisant la colonne « **N° UC** » avec les codes suivants :

- « CAZ » pour Cazelles,
- « LAU » pour Laure,
- « TAD » pour Terrasses de l'Argent Double,
- « LAC » pour La Caunette.

Les parcelles engagées dans l'appel à projet « Lieux-dits », peuvent être identifiées de la même façon avec le code « LD ».

Une équipe à votre service

PRESIDENT Philippe Coste

DIRECTEUR Stéphane Roux

DIRECTRICE ADJOINTE Marie Vigneron

SECRETAIRE TECHNIQUE & PROMOTION
Béatrice Vilcot

TECNIENNE VIGNE & VIN Marion Alran

RESPONSABLE COMMUNICATION
Bertrand Cros-Mayrevieille

MAISON des VINS
Jules Briechle et Edwige Dausend



MINERVOIS

GRAND VIN DU LANGUEDOC

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com